HABG

HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE







PRÉSENTATION DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)

CRÉATION ET STATUT

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) est l'organe national chargé de la prévention et de la répression des actes de corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire, aux termes de l'article 4 de l'Ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous l'autorité du Président de la République (art.2 ord. N°2013-661).



MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

L'article 4 de l'Ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, indique que la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance assure une mission de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

À ce titre, elle est chargée :

- *D'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;*
- *De coordonner, superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la corruption ;*
- *D'évaluer périodiquement, les instruments et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;*
- *D'identifier les causes structurelles de la corruption et des incriminations assimilées et de proposer aux autorités compétentes des mesures susceptibles de les éliminer dans tous les services publics et parapublics ;*
- *De donner des avis et conseils pour la prévention de la corruption à toute personne physique ou morale ou à tout organisme public ou privé, et de recommander des mesures d'ordre législatif et réglementaire de prévention et de lutte contre la corruption ;*
- *De contribuer à la moralisation de la vie publique et de consolider des principes de bonne gouvernance, ainsi que la culture du service public ;*
- *D'assister les secteurs publics et privés dans l'élaboration des règles de déontologie ;*
- *D'éduquer et de sensibiliser la population sur les conséquences de la corruption ;*
- *De s'assurer que toutes les institutions publiques disposent de manuels de procédures effectivement appliquées ;*
- *De recueillir et de diffuser les informations dans le domaine de la corruption ;*
- *De diffuser et de vulgariser les textes relatifs à la lutte contre la corruption ;*
- *De mener des investigations sur les pratiques de corruption ;*
- *D'identifier les auteurs présumés et leurs complices et d'initier les poursuites ;*
- *De recueillir, de centraliser et d'exploiter les dénonciations et plaintes dont elle est saisie ;*
- *De recevoir les rapports d'inspections et d'audits des organes et structures de contrôle et de détection de l'Etat en matière de lutte contre la corruption ;*
- *De recevoir les déclarations de patrimoine des assujettis ;*
- *De saisir le procureur de la République près la juridiction compétente ;*
- *De veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les organes qui participent à la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'international.*

ORGANES DE LA HABG

La HABG a trois (03) organes : le Président, le Conseil et le Secrétariat Général.

HABG
HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

LE PRÉSIDENT



ÉPIPHANE ZORO BI BALLO

PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

Le Président anime et coordonne les activités de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Il est nommé par décret pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

LE CONSEIL



1. **Monsieur Krah KOUAME**
   MAGISTRAT HORS HIÉRACHIE
2. **Monsieur Vincent Koua DIEHI**
   MAGISTRAT HORS HIÉRACHIE
3. **Monsieur Emmanuel ASSI**
   AVOCAT, COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE COTE D'IVOIRE
4. **Monsieur Adama YEO**
   MAGISTRAT HORS HIÉRACHIE
5. **Madame Wagninsoun Hortense TOURE**
   COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE
6. **Madame Mariam COULIBALY épouse SALAH**
   ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS OPTION DOUANE
7. **Monsieur Daniel YAO KOUAKOU**
   ENSEIGNANT-CHERCHEUR, MAÎTRE-ASSISTANT AU CAMES
8. **M.YEO SOULEYMANE**
   SOCIOLOGUE
9. **Madame Noélie Bayéré LOBOGNON épouse GANSAH**
   CADRE DE BANQUE
10. **Monsieur Raymond DAFFE**
    INGÉNIEUR INFORMATICIEN

Il est l'organe de décision. A ce titre, il est chargé :

- D'élaborer le règlement intérieur ;
- De donner son avis sur les dossiers comportant des faits susceptibles de constituer des actes de corruption ou des infractions assimilées ;
- D'approuver le programme d'actions ;
- De veiller à l'implication de chaque secteur d'activité dans la prévention et la lutte contre la corruption ;
- D'approuver les rapports d'activités ;
- De donner son avis sur les questions qui lui sont soumises par le Président ;
- D'approuver le budget ;
- D'adopter le rapport annuel adressé au Président de la République ;
- De constater l'empêchement absolu du Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- D'approuver le règlement intérieur de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



M. OUMAR DOH DIAMOUTENE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA HAUTE
AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)

Il est dirigé par un Secrétaire Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres.

Le Secrétariat Général a pour mission d'assurer la gestion administrative et financière de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Le Secrétariat Général comprend huit (08) Directions animées par des Directeurs nommés par arrêté du Président de la HABG. Chaque Direction a en son sein des services et des sections.

- ***Direction des Etudes, de la Coordination, de l'Evaluation et de l'Assistance (DECEA)***
- ***Direction de la Sensibilisation et de l'Education (DSE)***
- ***Direction de Traitement de la Déclaration de Patrimoine (DTDP)***
- ***Direction de l'Investigation et des Poursuites (DIP)***
- ***Direction du Système d'Information (DSI)***
- ***Direction de la Coopération (DCOOP)***
- ***Direction de la Communication et de la Presse (DCP)***
- ***Direction des Affaires Financières, de la Comptabilité du Patrimoine (DAFCP)***



Le Secrétaire Général est chargé :

- De préparer les réunions du Conseil, dont il assure le secrétariat ;
- D'exécuter les délibérations du Conseil ;
- D'élaborer le programme d'activités et le projet de budget de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- De recevoir les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de détection;
- De préparer les dossiers de poursuites pour des faits constitutifs d'actes de corruption ou d'infractions assimilées ;
- De préparer l'élaboration du projet de rapport annuel de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance adressé au Président de la République, et de veiller à sa publication au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire

LE CABINET



Directeur de Cabinet
Pr. GBAKOU Monnet Patrick

Le Cabinet accompagne le Président dans la conduite stratégique de l'institution, assure la coordination des actions internes, pilote l'agenda institutionnel et veille au bon fonctionnement des activités liées à la gouvernance, à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Le cabinet du Président de la HABG est composé :

- d'un Directeur de Cabinet,
- d'un Chef de Cabinet,
- de quatre Conseillers techniques,
- d'un coordonnateur pour l'Académie de la Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-Corruption (ABGLAC),
- d'un Secrétariat particulier,
- de deux Chargés de mission,
- d'un Chef de protocole,
- de quatre Assistantes de direction,
- et d'un Chef de sécurité.

LA HABG ET LES INSTANCES EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- La Cour des Comptes (CC),
- L'Agence Nationale de Régulation des Marchés Publiques,
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Publics Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation,
- L'Inspection Générale d'Etat (IGE),
- L'Inspection Générale des Finances (IGF),
- Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Le
- Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration,
- L'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels (AGRAC),
- Le Pôle Pénal Économique et Financier (PFEF),
- Le Comité de Coordination de la politique de lutte contre le blanchiment des capitaux,
- Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense,
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,
- Le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, Le Ministère des Finances et du Budget,
- La Cellule Nationale de Traitement des Informations
- Financières (CENTIF).



SUIVEZ-NOUS SUR :

HABG

www.habg.ci

SIÈGE : COCODY, RIVIERA IV LE GOLF
01 BP 11 ABIDJAN 01 - TEL : +225 27 22 47 95 00

HABG
HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

SIGNALONS

TOUT ACTE DE CORRUPTION
DE FAÇON ANONYME



Anonymat 100% garanti

Dénonciateurs protégés par la loi

Plateforme sécurisée et confidentielle

N° VERT APPEL GRATUIT 800 800 11

www.signalis.habg.ci

Osez signaler.
Nous vous protégeons.